

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 09 juin 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 05 juin 2023

Date d'affichage  
Le 13 juin 2023

Le 09 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Annie EXBRAYAT- Alexis NUEL.

Absents : Yoann VOLLE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération**

**Approbation  
du Procès-Verbal  
du 12/05/2023**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 12/05/2023.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 12/05/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 13 juin 2023  
Et publication ou notification  
Du 13 juin 2023

VOTE	
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages exprimés	14
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20230609-24\_2023-DE  
Reçu le 13/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 09 juin 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation

Le 05 juin 2023

Date d'affichage

Le 13 juin 2023

Le 09 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Annie EXBRAYAT- Alexis NUEL.

Absents : Yoann VOLLE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

Agents Techniques :  
**Création d'un emploi permanent**

Mme FAVIER rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

La demande de mise en disponibilité d'un agent technique justifie la création d'un emploi permanent.

Cet emploi correspond au grade d'Adjoint Technique, de Catégorie C, de la filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 22h12 annualisées.

Mme le Maire ajoute que si l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture le 13 juin 2023

Et publication ou notification

Du 13 juin 2023

AR Prefecture

043-214300188-20230609-25\_2023-DE  
Reçu le 13/06/2023

Mme le Maire précise que la nature des fonctions suivantes : Garderie, Service à la Cantine Municipale, Entretien des locaux communaux justifie particulièrement le recours à un agent contractuel.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré entre 361 et 382.

La durée de l'engagement est fixée à 12 mois.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un emploi permanent pour occuper les missions suivantes : Garderie, Service à la Cantine Municipale, Entretien des locaux communaux, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré entre 361 et 382, à raison de 22h12 hebdomadaires annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,  
M.-F. FAVIER



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20230609-25\_2023-DE  
Reçu le 13/06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 09 juin 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 05 juin 2023

Date d'affichage  
Le 13 juin 2023

Le 09 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Annie EXBRAYAT- Alexis NUEL.

Absents : Yoann VOLLE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Jurés d'assises au titre de  
l'année 2024 :  
Tirage au sort**

Le code de procédure pénale stipule que le Maire effectue le tirage au sort publiquement, à partir de la liste générale des électeurs de la Commune, un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Pour la Commune, il est de 3.

Après avoir choisi la 1<sup>ère</sup> procédure, le tirage au sort est le suivant :

- Mme MOUTOUNET Muriel née le 24/01/1976 ;
- Mme TONSON Adeline née le 23/09/1997 ;
- M. MOURET Pascal né le 11/06/1972.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 13 juin 2023  
Et publication ou notification  
Du 13 juin 2023

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

AR Prefecture

043-214300188-20230609-26\_2023-DE  
Reçu le 13/06/2023

Le Maire,

M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 09 juin 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 05 juin 2023

Date d'affichage  
Le 13 juin 2023

Le 09 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : Annie EXBRAYAT- Alexis NUEL.

Absents : Yoann VOLLE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération**

**Élections sénatoriales du  
24 septembre 2023 :**  
**Élection des délégués et  
suppléants du Conseil  
Municipal**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;  
**Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
**Vu** l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Madame le Maire rappelle que pour être délégué ou suppléant, en vue des élections sénatoriales, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

**I) Vérification du quorum**

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 14
- Majorité des membres en exercice : 8

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 13 juin 2023  
Et publication ou notification  
Du 13 juin 2023

AR Prefecture

043-214300188-20230609-27\_2023-DE  
Reçu le 13/06/2023

## II) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par :

→ les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : André BAUGÉ - Michel MARTIN et

→ les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Sylvette JEAN.

## III) Élection des délégués et des suppléants

La liste paritaire déposée et enregistrée est la suivante :

- La liste de l'Entente ; elle est composée de :

N°	Titulaires	Sexe	Date et Lieu de naissance	Adresse complète
1	FAVIER Marie-Françoise	F	01/09/1963 Craponne/Arzon	163 route des Muriers - 43370 BAINS
2	BOYER Albert	M	02/03/1958 Le Puy-en-Velay	312 route du Devès - Pigeyres - 43370 BAINS
3	JEAN Sylvette	F	21/12/1963 Vernoux en Vivarais	88 imp. des Cerisiers - Cordes - 43370 BAINS

N°	Suppléants	Sexe	Date et Lieu de naissance	Adresse complète
1	ROBERT Alain	M	25/10/1964 Bains	476 route du Chaumeil - Ramourouscie - 43370 BAINS
2	HAON Cécile	F	04/08/1965 Le Puy-en-Velay	95 rue des Croix - Jalès 43370 BAINS
3	MARTIN Michel	M	21/09/1955 Le Puy-en-Velay	263 r. des Croix - Jalès 43370 BAINS

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

La liste de l'Entente a obtenu : 14 voix

Madame le Maire a proclamé élu les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants de La liste de l'Entente : Mme Marie-Françoise FAVIER, M. Albert BOYER, Mme Sylvette JEAN, M. Alain ROBERT, Mme Cécile HAON, M. Michel MARTIN ; qui ont tous accepté.

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

AR Prefecture

043-214300188-20230609-27\_2023-DE  
Reçu le 13/06/2023

Le Maire,  
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.